

dip et dpi???

Par **kookiz001**, le **20/09/2007** à **17:21**

Quelqu'un pourrait il me renseigner sur la différence fondamentale qui existe entre le droit pénal international et le droit intenational privé????
Merci

Par **mathou**, le **20/09/2007** à **17:41**

Le droit international privé couvre des domaines différents : le DIP général concerne les conflits de lois dans l'espace (quelle loi prévaudra dans une situation avec un élément d'extranéité), le spécial donne les solutions propres à la famille (mariage, adoption, divorce), les biens, les délits (responsabilité extracontractuelle), les contrats...

Ca ne concerne pas le pénal mais le civil.